



Secrétariat de la **FNAREC**
37 rue de la République
17 138 Puilboreau

Fédération Nationale des **AREC**
277 rue St Jacques
75 240 Paris

Compte rendu de

L' ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE de la F.N.A.R.E.C.

REZE le jeudi 22 septembre 2016

➤ *Début de la séance : 14h30*

Membres convoqués

		NOM	Prénom	AREC		
1	Mme	GAZEAU	Hélène	09-31	Ariège/ Haute-Garonne	Représenté
2	Mme	PRINEAU	Joëlle	17	Charente Maritime	Présent
3	M.	MARTIN	Pierre6Marie	22	Côtes d'Armor	Présent
4	Mme	DIVET	Françoise	28	Eure et Loir	Présent
5	Mme	HERR	Michèle	33	Gironde	Présent
6	Mme	GROUSSAIN	Jacqueline	37	Indre et Loire	Représenté
7	Mme	SWORZIL-BLANCHET	Marie Françoise	41	Loir et Cher	Présent
8	M.	QUERAT	Joseph	42	Loire	Absent
9	Mme	TRIMOREAU	Marie Annick	44	Loire Atlantique	Présent
10	Mme	VINCENT-GUITTON	Marielle	49	Maine et Loire	Présent
11	Mme	LERAY	Maryvonne	53	Mayenne	Absent
12	Mme	LE LOËR	Armelle	56	Morbihan	Absent
13	M.	PODEVIN	Jean	59	Nord	Présent
14	Mme	MOREAU	Danièle	64	Pyrénées Atlantiques	Absent
15	Mme	BERODIER	Jeanne	71	Saône et Loire	Absent
16	M.	PORCHERON	François	72	Sarthe	Représenté
17	Mme	RAZKALLAH	Marcelle	73	Savoie	Présent
18	Mme	TASSEL	Françoise	75	Paris - Ile de France	Représenté
19	Mme	FORESTIER	Annie	80	Somme	Représenté
20	Mme	PLANQUES	Armande	81-82	Tarn et Tarn -et- Garonne	Absent
21	M	BILLAUDEAU	Roger	85	Vendée	Présent

Le Mot du président :

Marielle remercie Marie-Annick Trimoreau, présidente de l'ARECLA.
L' ARECLA , organisatrice du congrès, accueille le CA de la FNAREC.

Marielle commence par présenter la composition du Conseil d' Administration actuel.

Marielle Vincent-Guitton
Présidentede la FNAREC

Ordre du jour : Modification des statuts

{Les statuts adoptés en AG consultative du 30 septembre 2010 au Mans(72), ont été modifiés en AG extraordinaire de septembre 2013 à Angers et en AG extraordinaire de septembre 2015 à Damvix.}

Marielle présente les articles à modifier.

Ces modifications sont les conséquences du fonctionnement de la Fédération.

Pour un fonctionnement plus aisé, nous soumettons à votre approbation les modifications suivantes :

Article 3 : Objet

- Supprimer « et de susciter.....concours. »
- Ajouter : « d'apporter son concours à l'organisation du congrès national. ».
- Supprimer : « là où cela n'existe pas. »

Article 6 : Membres

- Remplacer : « de membre » par « d'un membre ».

Article 8 : Cotisations – Ressources

- Supprimer : « chaque année ».
- Remplacer : au prorata du nombre « d'adhérents » par « de cotisants au 31 août de l'année précédente. ».

Article 9 : Assemblée générale ordinaire

- Ajouter : « Tout membre absent « ne »peut se faire représenter « que »...
- Supprimer : « la représentation de toute autre personne n'est pas permise. ».
Remplacer : « une fois par an à l'occasion du congrès national généralement organisé par une AREC » par : « au moins tous les deux ans ».
- Supprimer : « La convocation est envoyée conjointement avec les documents d'inscription au congrès annuel..... sur le lieu du congrès. »
- Supprimer : « à venir ».

Article 11 : Le conseil d'administration

- Ajouter : six « à huit » membres élus.
- Remplacer : « non rééligibles » par « rééligibles une fois. »
- Remplacer : « 3 membres invités » par 2 à 4 membres des C.A. des ARECS organisateurs des congrès. »
- Supprimer : « Le(la) présidente(année n+1) ».

Article 12 : Réunions et Délibérations

- Supprimer : « un président....secrétaire ».

{Votes / Chaque membre (c'est-à-dire chaque AREC, membre de la Fédération) dispose d'une voix, celle du président de son AREC et d'une voix supplémentaire par tranche de 100 adhérents déclarés, à concurrence de 3 voix supplémentaires}.

.Soit, à ce moment : 27 voix, pouvoirs compris.
Ces modifications ont été proposées au vote à main levée.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

Pour	27
Contre	0
Abstention	0

La présidente, en exercice, de la FNAREC déclare la modification adoptée à **l'unanimité**.

Ces modifications feront l'objet d'une déclaration en préfecture du siège social de la Fédération.

➤ **Fin de la séance : 15h**

Fait à Puilboreau, le 28/octobre/2016

***La secrétaire
Joëlle PRINEAU***